

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Economie - Innovation et
enseignement supérieur
N° 2021-D-142

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC L'ENTREPRISE ALANTAYA – BUREAU B2

TECHNOPARC KRYSLAIDE

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,
- VU, l'arrêté n°30 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard ROY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec l'entreprise ALANTAYA, sise Technoparc Krysalide – Parc d'activités du Grand Girac, pour la mise à disposition du bureau B2 de 30 m² de la pépinière d'entreprises, située 70 rue Jean Doucet à SAINT-MICHEL.

Article 2 – La mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée de 48 mois fermes, moyennant le paiement d'une redevance et de charges mensuelles dont les montants évolueront chaque année de la façon suivante :

Bureau B2		
30 m ²	Redevances	Charges
	HT	HT
Année 1	125,00 €	55,00 €
Année 2	172,50 €	75,00 €
Année 3	203,75 €	82,50 €
Année 4	220,00 €	82,50 €

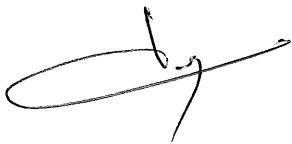
Article 3 – Un dépôt de garantie de 307,20 € HT a déjà été versé par l'entreprise pour garantir l'exécution de la présente convention.

Article 4 – La recette est inscrite au budget annexe aménagement de zones – gestion immobilière – articles 752 et 758.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **30 JUIN 2021**

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard ROY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **30 JUIN 2021**
Publié ou notifié,
Le **30 JUIN 2021**